

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 22 septembre 2022	L'an Deux Mille Vingt-Deux, le 22 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'Amphithéâtre du Pôle Développement territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BILLOUX Bruno, BONNET Jean-François, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LARIVIERE Yvette, LE CORRE José, MÉLO Baptiste, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame, Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, GUÉRIN Gilbert, PINSOLLES Sophie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Monsieur BIHOUEE Yann,
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Monsieur DELPY Jean-Luc,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Louise,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur MÉLO Baptiste.

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 36 Pouvoir(s) : 9 Votants : 45
---	--

N°2022D-84-DTE : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2021 À LA MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS SUR LE BUDGET 2022

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle à l'Assemblée que la Mission Locale du Pays Villeneuvois, créée en 1994 à l'initiative des élus locaux, intervient sur l'ensemble du territoire de

AR Prefecture

047-200068930-20220922-2022D_84_DTE-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot et a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés à construire leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Il rappelle également la délibération n°2021D-100-DTE en date du 23 Septembre 2021 relative au versement de la subvention annuelle 2021 à la Mission Locale du Pays Villeneuvois.

Or, cette subvention pour l'année 2021 n'a pas été sollicitée dans les délais impartis accompagnée de la convention de partenariat 2021 signée. Il a donc lieu d'approuver le versement de la subvention 2021 sur le budget 2022 avec la signature de la convention de partenariat en bonne et due forme.

A travers ses fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi, elle propose une relation personnalisée et globale en guidant les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle durable.

Cette structure participe de façon active à des actions destinées à promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes en développant leur employabilité et décline son offre de services autour de 5 axes : l'accueil, l'information et l'orientation - l'accompagnement - l'accès à l'emploi - l'expertise et l'observation active du territoire - l'ingénierie de projet au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Suite à son déménagement dans les locaux de l'ancienne école primaire Chemin Rouge à Fumel, la Mission Locale a étoffé son offre de services avec :

- un espace numérique & emploi : espace ouvert aux jeunes pour création et mise à jour de cv, inscription Pôle Emploi, recherche d'offres d'emploi, ouverture compte CPA-CPF, démarches en ligne...
- l'ERIP : point info sur les métiers et formations ouvert à tous (7 à 77 ans) : scolaires, demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants...
- le renforcement de sa présence : 2 salariés et recrutement d'une personne en service civique.

Le Président de la Mission Locale du Pays Villeneuvois sollicite Fumel Vallée du Lot pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de 31 000 € pour l'année 2021 dont 4 589 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 411 € correspondant à la participation des différentes communes répartie comme suit :

COMMUNES	Communauté de communes	Population Totale (source INSEE)	Subvention demandée en 2021 aux communes membres de Fumel - Vallée du Lot	
			<i>par habitant</i>	<i>Montant</i>
ANTHE	Fumel Vallée du Lot	201	0,60 €	121 €
AURADOU	Fumel Vallée du Lot	396	0,60 €	238 €
BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	Fumel Vallée du Lot	470	0,60 €	282 €
BOURLENS	Fumel Vallée du Lot	380	0,60 €	228 €
CAZIDEROQUE	Fumel Vallée du Lot	230	0,60 €	138 €
CONDEZAYGUES	Fumel Vallée du Lot	854	0,60 €	512 €
COURBIAC	Fumel Vallée du Lot	114	0,60 €	68 €
CUZORN	Fumel Vallée du Lot	849	0,60 €	509 €

AR Prefecture

047-200068930-20220922-2022D_84_DTE-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

DAUSSE	Fumel Vallée du Lot	510	0,60 €	306 €
FRESPECH	Fumel Vallée du Lot	293	0,60 €	176 €
FUMEL	Fumel Vallée du Lot	4 834	2,05 €	9 910 €
LACAPELLE-BIRON	Fumel Vallée du Lot	423	0,60 €	254 €
MASQUIERES	Fumel Vallée du Lot	181	0,60 €	109 €
MASSELS	Fumel Vallée du Lot	115	0,60 €	69 €
MASSOULES	Fumel Vallée du Lot	215	0,60 €	129 €
MONSEMPRON-LIBOS	Fumel Vallée du Lot	2091	1,10 €	2 300 €
MONTAYRAL	Fumel Vallée du Lot	2 680	1,10 €	2 948 €
PENNE D'AGENAIS	Fumel Vallée du Lot	2 346	1,10 €	2 581 €
ST FRONT-LA-LÉMANCE	Fumel Vallée du Lot	530	0,60 €	318 €
ST GEORGES	Fumel Vallée du Lot	550	0,60 €	330 €
ST SYLVESTRE-SUR-LOT	Fumel Vallée du Lot	2 296	1,10 €	2 526 €
ST-VITE	Fumel Vallée du Lot	1170	0,60 €	702 €
SAUVETERRE-LA-LEMANCE	Fumel Vallée du Lot	537	0,60 €	322 €
THÉZAC	Fumel Vallée du Lot	200	0,60 €	120 €
TOURNON D'AGENAIS	Fumel Vallée du Lot	761	0,60 €	457 €
TRÉMONS	Fumel Vallée du Lot	392	0,60 €	235 €
TRENTELS	Fumel Vallée du Lot	872	0,60 €	523 €
Total Fumel - Vallée du Lot		24 490		26 411 €

Rappel mode de calcul selon le Conseil d'Administration du 15 mai 2009 : 27 Communes	Communes de moins de 2000 habitants : 0,60 € par habitant
	Communes de plus de 2000 habitants : 1,10 € par habitant
	Communes de Villeneuve sur Lot et Fumel : 2,05 € par habitant

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Accorde une subvention d'un montant total de 31 000 € à la Mission Locale du Pays Villeneuvois pour l'année 2021 sur le budget 2022 dont 4 589 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 411 € correspondant à la participation des différentes communes ;

2°) - Charge Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente des formalités nécessaires ;

3°) - Précise que les crédits afférents sont prévus au budget 2022 ;

AR Prefecture

047-200068930-20220922-2022D_84_DTE-DE
Reçu le 29/09/2022
Publié le 29/09/2022

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 22 septembre 2022



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 29 septembre 2022

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 29 septembre 2022
